

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Maud BIDET, Monique GUMERY, Eric DUQUESNOY, Florian CHAMIOT CLERC, Jacqy THEILLOL,

Absents excusés: Stéphanie RIPERT, Philippe ESCALLIER,

Absents : Christelle MICHEL, Adam AMELLAL,

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Monique GUMERY

M. le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- travaux en forêt communale 2019,
- opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune.
- demande de subvention à ARLYSERE pour les travaux de pose des containers semi enterrés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 : BUDGET COMMUNAL et CONVENTION AVEC ARLYSERE.

Mme Jacqueline LEGER, 1^{ère} adjointe, donne lecture des comptes administratifs M14 et convention ARLYSERE dressés par M. Patrice BURDET, maire.

❖ **Compte administratif communal : M14**

Section Investissement :

- Déficit d'investissement reporté de 2017 : - 16 553,81€ (déficit M14 : - 21 290,35€ + excédent investissement M49 : + 4 736,54€)
- Total dépenses investissement 2018 : 236 026,78€
- Total recettes investissement 2018 : 152 758,45€
- Résultat exercice investis 2018 : - 83 268,33€
- **Total déficit investissement 2018 : - 99 822,14€**

Section fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté : 182 784,50€ (excédent 2017 : 233 905,13€ + excédent CCAS et M49 : 7 997,13€ - part affecté à l'investissement : - 59 117,76€)
- ❖ total dépenses fonctionnement 2018 : 366 503,88€
- ❖ total recettes fonctionnement 2018 : 446 554,89€
- ❖ résultat exercice fonction 2018 : 80 051,01€
- ❖ **total excédent fonction 2018 : 262 835,51€**

❖ **compte administratif convention ARLYSERE :**

Section fonctionnement : résultat de l'exercice : 2 116,00€

- ⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes administratifs M14 et convention ARLYSERE de l'exercice 2018.*

II) APPROBATIONS DES COMPTES DE GESTIONS 2018 : BUDGET COMMUNAL ET CONVENTION ARLYSERE.

M. le Maire expose au conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2018 dressés par le receveur principal : Mme MERLET

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes de gestion M14 et convention ARLYSERE de l'exercice 2018.*

III) AFFECTATION DES RESULTATS :

❖ Constatant que le compte administratif M14 fait apparaître un déficit d'investissement de 99 822, 14€ et un excédent de fonctionnement de 262 835,51€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 99 822,14€ au 1068 en recette d'investissement et 163 013,37€ au 002 en recette de fonctionnement.*

❖ Constatant que le compte administratif convention ARLYSERE fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 116,00€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 2 116,00€ au 002 en recette de fonctionnement.*

IV) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les taux suivants pour l'année 2019:

- **Taxe d'habitation** 1,15%
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** 1,06%
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** 22,47%

V) VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 et Convention ARLYSERE 2019 :

M. le maire présente le

❖ **BUDGET M14** (budget communal)

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :*

- Recettes et dépenses pour la section fonctionnement à la somme de 538 123,00€
- Recettes et dépenses pour la section investissement à la somme de 311 530,00€

❖ **Budget convention ARLYSERE**

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses pour la section fonctionnement à la somme de 4 4116,00€.*

VI) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :*

Ainés ruraux du Nant Bayet	800€
Anciens combattants de Rognaix	200€
Prévention Routière	80€
La Ligue contre le cancer	100€
Comité d'entente de la résistance et de la déportation	50€
Association Paralysés France CHAMBERY	50€
Handisport	100€
Les Marmottons	100€
Vaincre la Mucoviscidose	100€
JALMALV Savoie	50€
DELTHA SAVOIE	50€
Union départementale des donneurs de sang bénévole	50€
Locomotive	100€
De l'ombre à la Lumière	100€
AFSEP	50€
TOTAL	1 980€

VII) ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN DROIT DES COLLECTIVITES PROPOSE PAR LE CDG73 ET LE CDG69.

M. le maire expose au conseil municipal que les centres de gestion de la Savoie et du Rhône proposent aux collectivités un service de conseils juridiques.

La mise à disposition de ce service s'opère en contrepartie du versement annuelle. Pour Rognaix la participation s'élève à 172€.

- ⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adhère au titre des années 2019 et 2020, au service conseil en droit des collectivités du cdg69, autorise M. le maire à signer la convention tripartite, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.*

VIII) MODIFICATION STATUTS SDES

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté diverses modifications aux statuts actuels portant notamment sur le changement d'adresse du siège social, l'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements et l'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer sur ces modifications statutaires.

- ⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les modifications statutaires du SDES.*

IX) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : CHANGEMENT DU BEFFROI DE L'EGLISE

M. le maire rappelle au conseil municipal les travaux du beffroi de l'église.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2019.

- ⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la demande de subvention de 8 592€, dans le cadre de la DETR 2019, pour la réalisation des travaux du changement du beffroi de l'église et autorise M. le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à ce dossier.*

X) SUPPRESSION REGIE RECETTE GARDERIE ET CREATION REGIE RECETTE PERISCOLAIRE.

M. le maire expose à l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaires 2019/2020, les inscriptions et le paiement à la garderie et cantine se feront directement sur le portail famille. Cela entraîne la suppression de la régie recette de la garderie (plus de vente de carte de garderie) et création d'une régie de recette pour la perception des droits relatifs à l'accueil périscolaire.

- ⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer la régie de recette garderie périscolaire et d'instituer une régie de recette pour la perception des droits relatifs à l'accueil périscolaire. Autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.*

XI) PROPOSITION DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE SANTE COMMUNALE A LA COMMUNE DE ROGNAOX

M. le maire présente au conseil municipal la proposition de l'offre promotionnelle santé communale à la commune par AXA.

AXA propose aux habitants de Rognaix de bénéficier de tarifs avantageux sur la complémentaire santé « Ma santé ». La commune doit juste informer les habitants de l'action menée par AXA. AXA ne demande aucune exclusivité à la commune.

- ⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal n'approuve pas la proposition de l'offre promotionnelle santé communale d'AXA.*

XII) PRIX DE VENTE DE TERRAINS AUX PLANETS

M. le maire rappelle au conseil municipal que dans le PLU approuvé le 11 février 2019, une zone OAP a été créé aux Planets. Cette zone va être divisée en 3 lots. C'est le cabinet géomètre ARGEO qui sera chargé de cette mission. Un premier lot, d'une surface d'environ 625m² est réservé. M. le maire propose un prix de vente de ces terrains à 80€ le m².

- ⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le prix de vente du terrain à 80€ le m² et autorise M. le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.*

XIII) TRAVAUX EN FORET COMMUNAL 2019

M. Eric DUQUESNOY, conseiller municipal, en charge des affaires forestières, présente le programme des travaux et des coupes prévues dans la forêt communale en 2019.

Programmes	Dépenses HT	Recettes	Aide possible
Entretien périmètre parcelles 7, 8, 9, 10 parties 1,6 km	3 820,00€		
Entretien des sentiers parcelles 5, 7, 9 4,5km	2 560,00€		
Remise en état après coupe	2 560,00€		768,00€
TOTAL	8 940,00€		768,00€

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve ces travaux en forêt communal et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

XIV) OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE.

M. le maire expose au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2019, l'encaissement des recettes de ventes de bois se fera par l'ONF en lieu et place de la commune. Ce mode d'encaissement aura des conséquences sur la trésorerie de la commune en retardant la perception des recettes de vente de bois. La fédération nationale des communes forestières s'oppose également à ce mode d'encaissement et a voté contre le 29 novembre 2018.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP. Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette décision.*

XV) DEMANDE DE SUBVENTION A ARLYSERE POUR L'AMENAGEMENT DES CONTAINERS SEMI ENTERRES AUX PLANETS.

M. le maire rappelle au conseil municipal l'aménagement des containers semi-enterrés aux Planets. Le montant des travaux s'élève à 7 789,00€ HT (9 346,80€ TTC). Cette opération est subventionnée à hauteur de 50% par la communauté d'Agglomération ARLYSERE dans le cadre d'un fonds de concours.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite les services ARLYSERE pour une participation financière relative à la réalisation de l'aménagement des containers semi enterrés et autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

❖ QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

- **Réfection de la voirie par EIFFAGE** : montant des travaux 10 821€ TTC
- **Instauration d'une Zone 30 aux Laquais**
- **Demande de particuliers pour acheter du terrain derrière le lotissement des Grangets**
- **Demande d'un emplacement pour camion PIZZA de M. LEGER Vincent.** La commune accepte la demande et propose comme emplacement la place au monument aux morts.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22h30.

Fait à Rognaix, le 29 mars 2019
Affichage le 1^{er} avril 2019

Le maire,
Patrice BURDET.

